



Guyane

FLASH INFO

Attention, la plante "Artémisia" ne protège pas du paludisme
Mise en garde contre l'utilisation de l'Artémisia en tant qu'antipaludique.

Avant votre départ

- > Vos démarches administratives
- > Votre protection sociale
- > La prévention des risques

Sur le lieu de votre affectation

- > Les partenaires de votre santé
- > Les aides et secours assurés par l'ASA
- > Les conseils de prévention

Dès votre retour

- > Vos démarches administratives
- > La prévention des risques

Contacts et informations

- > Contacts et informations spécifiques
- > Contacts et site Internet des partenaires
- > Associations militaires